

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2015

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Carte scolaire – 2015-2016**

Rapporteur : Chantal Brault

Chaque année, la direction départementale de l'Education nationale examine la carte scolaire du département en vue de prononcer les ouvertures ou fermetures de classes après que les inspecteurs de l'éducation nationale aient communiqué les effectifs prévisionnels donnés à titre indicatif par les villes.

La direction départementale de l'Education nationale a ainsi prononcé, pour la rentrée 2015-2016, la fermeture d'une classe à l'école élémentaire du Centre et la fermeture d'une classe à l'école élémentaire des Blagis.

L'école élémentaire du Centre compte actuellement 386 élèves (moyenne par classe de 25,73 élèves pour 15 classes). Même si une très légère baisse est attendue pour l'année prochaine (381 élèves, 5 élèves en moins soit une moyenne de 27,21 élèves pour 14 classes avec une fermeture prononcée), on constate chaque année que des nouvelles inscriptions sont prises pour l'école élémentaire du Centre durant la période des vacances (5 inscriptions en 2010-2011, 4 en 2011-2012, 3 en 2012-2013, 7 en 2013-2014 et 3 en 2014-2015). Cet état de fait fera donc encore augmenter les effectifs de l'école et combler cette très légère baisse.

De même, l'école élémentaire des Blagis compte actuellement 337 élèves répartis sur 13 classes (soit une moyenne par classe de 25,92 élèves). Une baisse est attendue pour l'année prochaine (326 élèves, 11 élèves en moins soit une moyenne de 27,17 élèves pour 12 classes avec une fermeture prononcée), mais il est souhaitable de maintenir le nombre de classes actuel pour pallier les inscriptions tardives de l'été (8 inscriptions en 2010-2011, 7 en 2011-2012, 6 en 2012-2013, 10 en 2013-2014 et 2 en 2014-2015). De plus, l'école élémentaire des Blagis est localisée au sein du territoire de contrat de veille active, ce qui nécessite une attention toute particulière. Elle accueille également une classe UPE2A ex-CLIN (enfants non francophones) dont 18 élèves sont bénéficiaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de demander le maintien du nombre actuel de classes à l'école élémentaire du Centre et à l'école élémentaire des Blagis à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.

Séance du 21 mai 2015

**PROJET DE DELIBERATION**

**OBJET : Carte scolaire – 2015-2016**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-30,

Vu les articles L. 212-1, L. 212-4, D. 211-9 du code de l'éducation,

Considérant les mesures de carte scolaire envisagées par l'Inspection académique et les effectifs enregistrés à l'école élémentaire du Centre et à l'école élémentaire des Blagis,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE le maintien d'une classe à l'école élémentaire du Centre et à l'école élémentaire des Blagis à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.